

TENDANC

ESS

NOTE DE CONJONCTURE

JUIN 2024

Note de conjoncture de l'emploi dans
l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par
la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté.

· Données arrêtées au 31 décembre 2023 ·

Sommaire

	L'essentiel	Page 03
	Contexte national	Page 04
	Évolution annuelle régionale	Page 05
	Évolution régionale par secteur d'activités en 2023	Page 07
	Les tensions sur le marché du travail contribuent à ralentir la dynamique régionale de l'emploi	Page 08
	Évolution des postes salariés dans l'ESS par zone d'emploi en 2023	Page 09
	Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activités en 2023	Page 10
	Quelques définitions	Page 11



L'Économie Sociale et Solidaire

UN MODE D'ENTREPRENDRE RECONNU ET DÉFINI PAR LA LOI

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative «d'un mode d'entreprendre différent» générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique » présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :

▶ **Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,**

▶ **Une gouvernance démocratique,**

▶ **Une gestion conforme aux principes suivants :**

- Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.
- Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.
- En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du «boni de liquidation» est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

Note de conjoncture CRESS BFC - URSSAF
• Juin 2024 •

Directeur de la publication : François Baulard
Sources : Urssaf

Traitements statistiques, rédaction :
François Baulard et Marc Figard

Contribution : Isabelle Wehr et Jeanne-Clémence Andrey

Conception graphique :
Océane Albéri-Comparet

Retrouvez les publications de l'ORESS
en téléchargement sur www.ess-bfc.org
Ainsi que les données de l'Urssaf sur :
<https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

L'ESSENTIEL

Les données présentées dans cette note de conjoncture couvrent le champ des entreprises du secteur privé cotisant aux URSSAF. Il exclut donc les établissements relevant du secteur public, du régime agricole (suivis par la CCMSA), ainsi que les particuliers employeurs. Pour avoir des chiffres-clés sur l'ensemble du périmètre de l'ESS et du reste de l'économie, nous vous invitons à consulter le dernier Panorama régional de l'ESS publié par la CRESS, disponible sur www.ess-bfc.org.

Contrairement aux éditions précédentes, les données URSSAF incluent désormais les **apprentis** dans leur périmètre. Les séries historiques présentées dans cette publication ne sont donc plus comparables à celles qui ont été publiées dans les éditions précédentes.



Les effectifs de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté augmentent de +0,5% en 2023, la tendance en France métropolitaine est aussi légèrement positive à +0,9%.

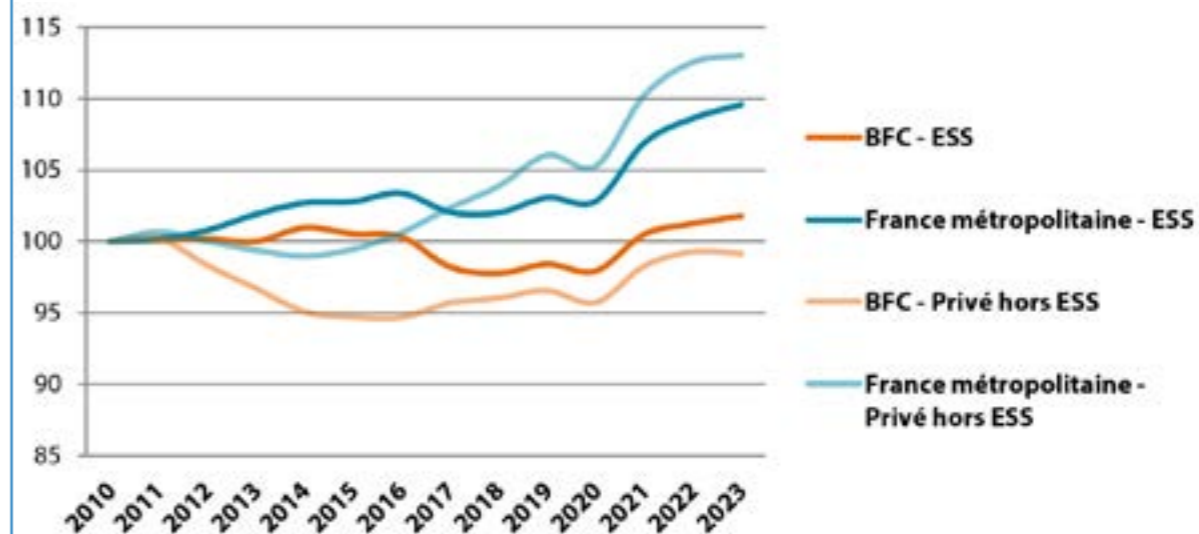
Contrairement à l'ESS, l'économie privée hors ESS affiche une croissance négative (-0,1%) en région, alors que le niveau national évolue de +0,4%.

Concernant l'emploi, la région confirme donc un décrochage identifié depuis plusieurs années vis-à-vis de la dynamique nationale. L'ESS y présente cependant une trajectoire pluri-annuelle plus positive que l'économie privée hors ESS.

Un facteur d'explication majeur pour l'ESS en région relève des problèmes de recrutement. Une forte proportion de postes reste non pourvus faute de candidatures.

La moyenne ESS régionale cache des disparités entre secteurs d'activités, avec une récession dans l'aide à domicile, le sport et les loisirs, qui sont impactés notamment par les difficultés de recrutement, mais un dynamisme dans la santé, l'enseignement, et l'hébergement médico-social.

Évolution des postes salariés



Indice 100 au 31/12/2010

Source : URSSAF, traitement CRESS BFC

La Bourgogne-Franche-Comté en situation de décrochage depuis plusieurs années

L'inclusion des apprentis dans les statistiques de l'URSSAF modifie le périmètre sur lequel se basait notre analyse de l'emploi de l'ESS depuis plusieurs années. Toutefois, il est toujours possible de mesurer l'écart, toujours aussi important, en termes d'évolution entre notre région et le niveau national.

Ainsi, dans l'ESS, au niveau national, la reprise de l'emploi a permis de dépasser de près de 6 points le point haut de 2016. Or cet écart n'est que de 1,5 point en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui illustre la faible dynamique de l'emploi de l'ESS dans notre région au cours des dernières années.

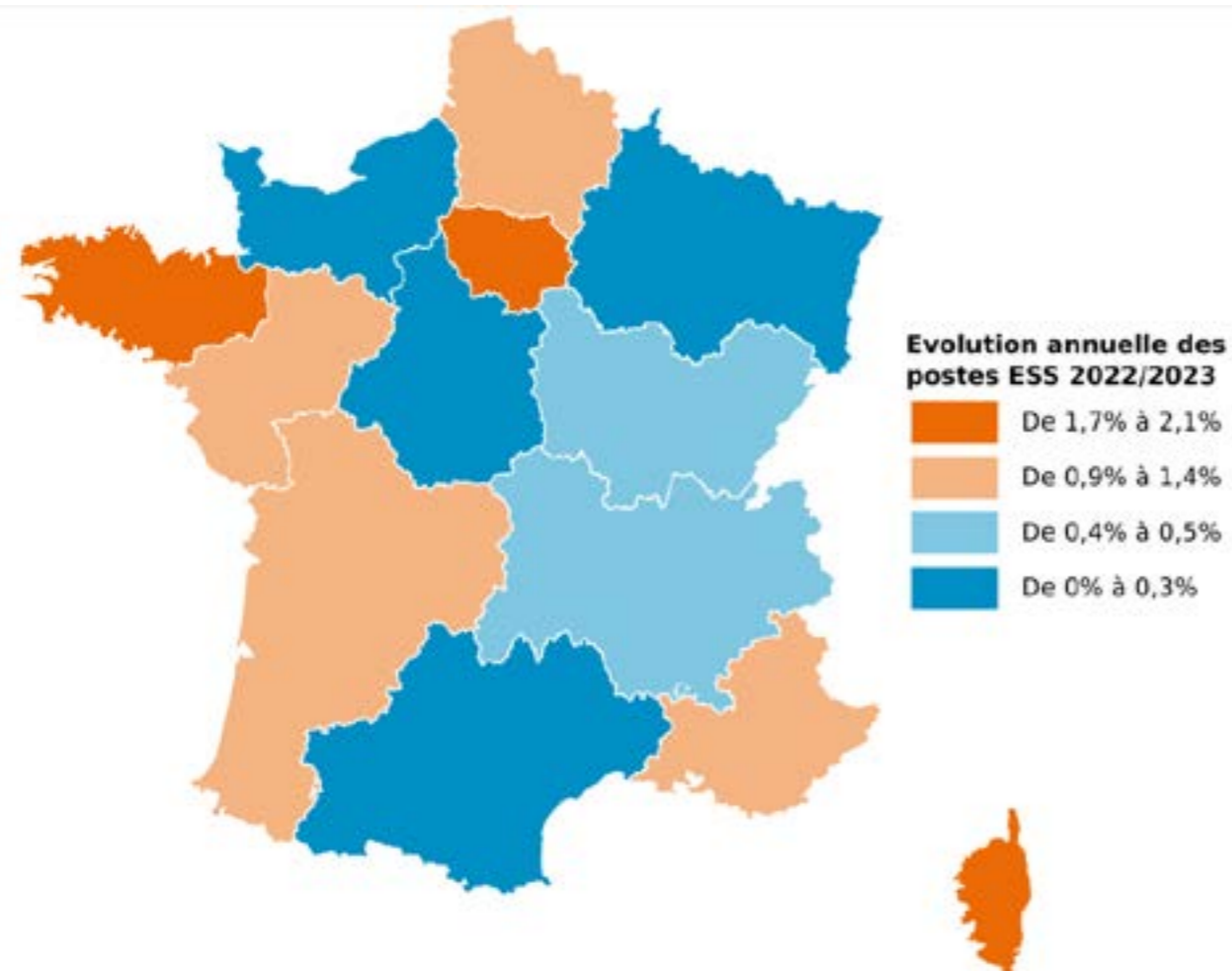
Pour l'année 2023, l'ESS régionale connaît une croissance positive de l'emploi de +0,5%, contre +0,9% au niveau national. La tendance à la reprise après la crise sanitaire semble donc s'essouffler, puisque ces taux de croissance étaient respectivement de +0,7% au niveau régional et +1,6% au niveau national l'année dernière.

En comparant l'évolution l'ESS au reste de l'économie privée, il apparaît qu'au niveau régional, l'ESS fait « mieux » que le privé lucratif, la courbe de l'ESS restant toujours au-dessus de celle du privé lucratif, alors que les courbes se croisent dès 2017 au niveau national, avec une économie privée lucrative globalement plus dynamique que l'ESS.

Cela illustre avant tout les difficultés du privé lucratif en Bourgogne-Franche-Comté, celui-ci restant en dessous (de 1,1 point) de son point haut de 2011.

Depuis plus de 10 ans, la région Bourgogne-Franche-Comté est donc en situation de décrochage par rapport à la dynamique nationale, que ce soit dans l'ESS ou dans le privé hors ESS, où l'écart est encore plus fort.

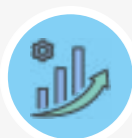
Évolution des postes salariés par région



Source : URSSAF, traitement CRESS BFC



Avec +0,5%, la Bourgogne-Franche-Comté se situe en huitième position (sur 13 régions) des régions de France métropolitaine concernant la croissance de l'emploi d'ESS en 2023. Cela constitue une nette amélioration par rapport à 2022, où notre région se classait en dernière position (+0,7%, derrière le Grand-Est avec +0,9%). L'essoufflement de la reprise post-Covid est donc bien présent, et celui-ci impacte moins la Bourgogne-Franche-Comté, la région ayant connu une reprise nettement moins dynamique qu'ailleurs.



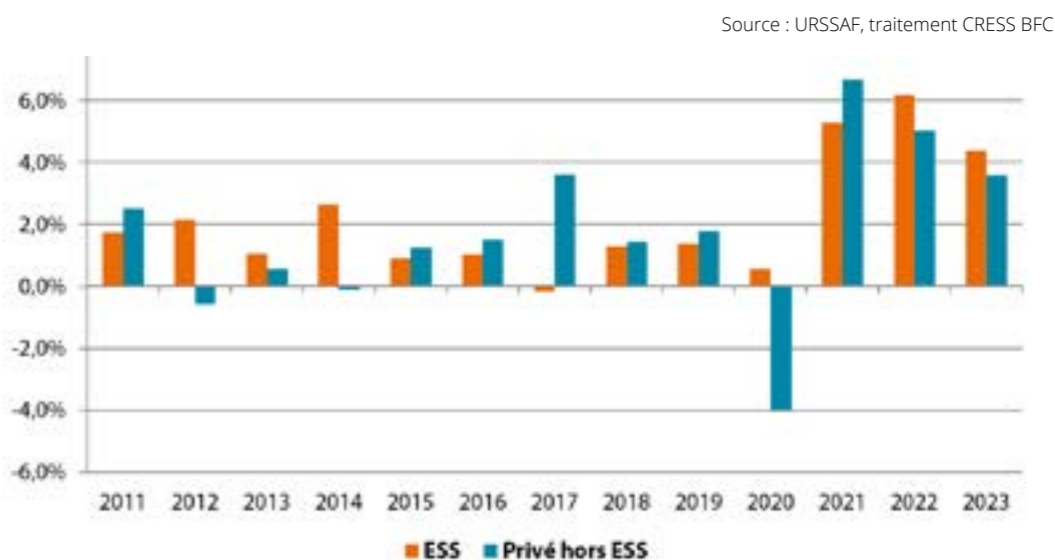
Même si elle est redevenue comparable à celle des autres régions de France métropolitaine, la dynamique de créations d'emplois dans l'ESS reste donc faible en Bourgogne-Franche-Comté.



Évolution des postes salariés



Évolution de la masse salariale



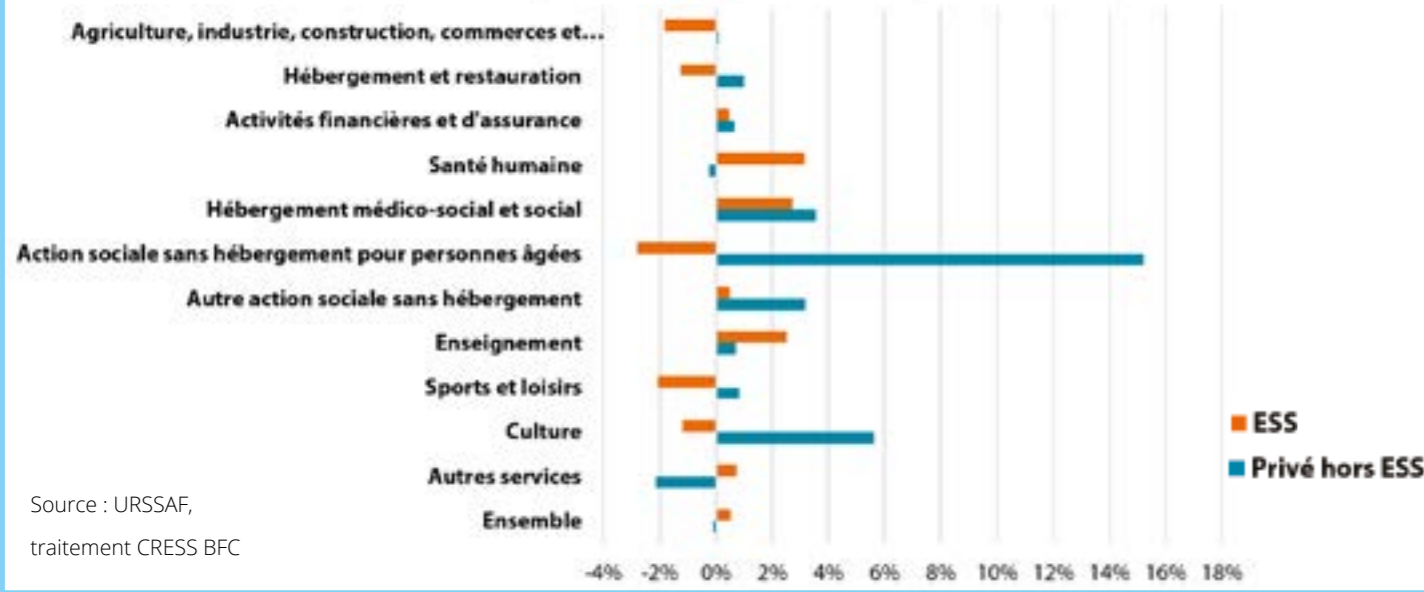
UNE CROISSANCE POSITIVE DE L'EMPLOI DANS L'ESS, GRÂCE À L'APPRENTISSAGE

L'intégration des apprentis dans le périmètre des statistiques de l'Urssaf permet à l'ESS d'afficher une croissante positive de ses emplois en Bourgogne-Franche-Comté en 2022 et en 2023. Pour rappel, dans notre note de conjoncture de l'année dernière, nous écrivions que l'emploi dans l'ESS stagnait au niveau régional en 2022, diminuant de 0,2% sur un an. Avec l'intégration des apprentis, l'évolution de l'emploi de l'ESS en 2022 est désormais positive, à +0,7%. Et cette légère tendance croissante se maintient en 2023, avec

+0,5%, pendant que l'économie privée hors ESS voit ses effectifs diminuer (-0,1%). Ces chiffres globaux plutôt encourageants pour l'ESS régionale ne doivent pas masquer deux phénomènes : d'une part, c'est bien l'apprentissage qui permet à l'ESS d'afficher des taux de croissance positifs. Et d'autre part, les difficultés structurelles en matière d'emploi dans certains secteurs d'activités sont toujours bien présentes.

Il faut également remarquer que la masse salariale augmente de manière significative dans l'ESS (+6,2% en 2022 et encore +4,4% en 2023). Ce phénomène est partagé par toutes les régions de France métropolitaine, où la masse salariale dans l'ESS a augmenté de 4,6% en 2023. C'est donc bien un phénomène de consolidation des postes salariés existants qui est à l'œuvre dans l'ESS, et également dans le reste de l'économie, dans le contexte encore et toujours inflationniste que connaît l'ensemble de l'économie depuis 2021.

Évolution des postes salariés



Des évolutions de l'emploi de l'ESS contrastées selon les secteurs d'activités

Le secteur de l'ESS qui subit la plus grande baisse de ses effectifs en 2023 est encore une fois celui de l'**aide à domicile**, avec 461 postes salariés perdus sur un an. Pour ce secteur, cette perte vient s'accumuler aux postes déjà perdus au cours des dernières années (4 221 postes perdus depuis 2010). Si le secteur privé lucratif des **services à la personne** a gagné des postes dans la même période, il ne s'agit pas de transferts, les conditions (bénéficiaires, territoires, volumes des temps partiels) n'étant pas du tout équivalentes (voir note aide à domicile BFC mai 2024.....). Au-delà de la professionnalisation de ce secteur dans l'ESS, qui est à l'œuvre depuis plusieurs années, et qui a pu permettre de consolider des postes plutôt que de favoriser le travail à temps partiel, les acteurs de l'ESS du secteur sont toujours confrontés à des difficultés de recrutement très importantes, dues notamment à des conditions de travail plus difficiles, en raison notamment de la problématique des déplacements dans les zones rurales, là où les acteurs privés lucratifs sont moins présents. Et ils sont également confrontés à des difficultés liées à leur modèle économique, la rémunération du service qu'ils proposent étant trop faible pour garantir leur équilibre économique, ce qui se traduit par une baisse de l'activité et des emplois alors même que les besoins sont en forte croissance.



Dans une moindre mesure, il faut noter des baisses d'emplois dans les **secteur sportif** (85 postes perdus en 2023), **culturel** (25), ainsi que dans le secteur qui regroupe **l'agriculture, l'industrie, la construction, les commerces et les transports** (63).



Pour certains secteurs d'activité, les difficultés de recrutements sont identifiées comme un facteur limitant l'activité.

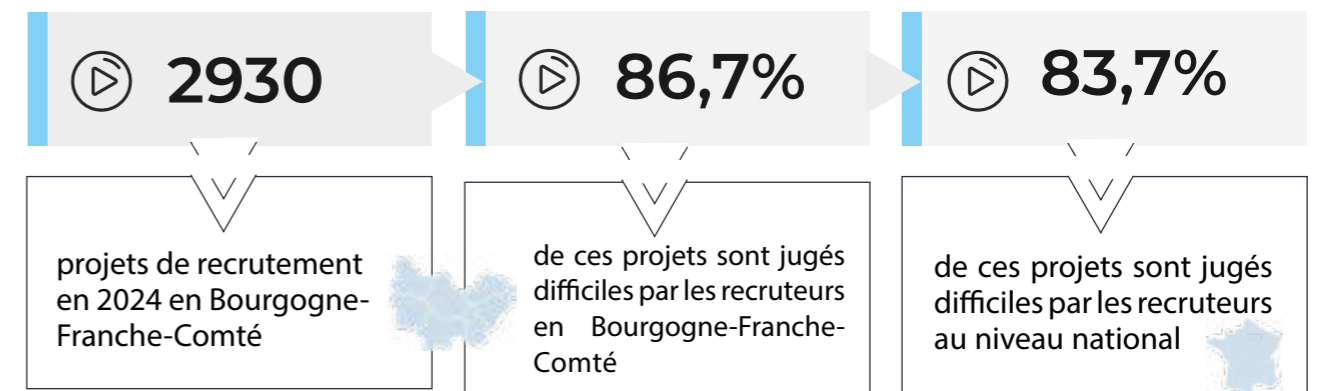


A l'inverse, certains secteurs tirent leur épingle du jeu, et permettent à l'ESS d'afficher une croissance positive de l'emploi en 2023. Il s'agit des secteurs de la **santé, de l'hébergement médico-social et social**, ainsi que du secteur de l'**enseignement**.

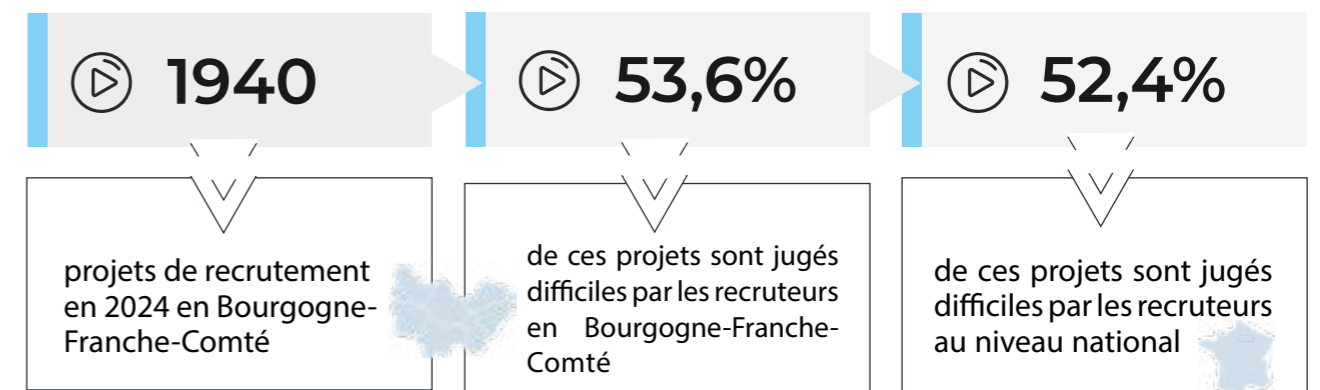
Les tensions sur le marché du travail contribuent à ralentir la dynamique régionale de l'emploi

Le plus faible dynamisme de l'emploi de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté, qui est illustré par la trajectoire moins favorable de l'emploi au niveau régional, peut s'expliquer par des tensions plus fortes sur le marché de l'emploi dans l'ESS.

■ A titre d'exemple, pour les **aides à domicile**, métier où l'ESS est très présente, l'enquête Besoins en Main d'Oeuvre (BMO) de France Travail a recensé :

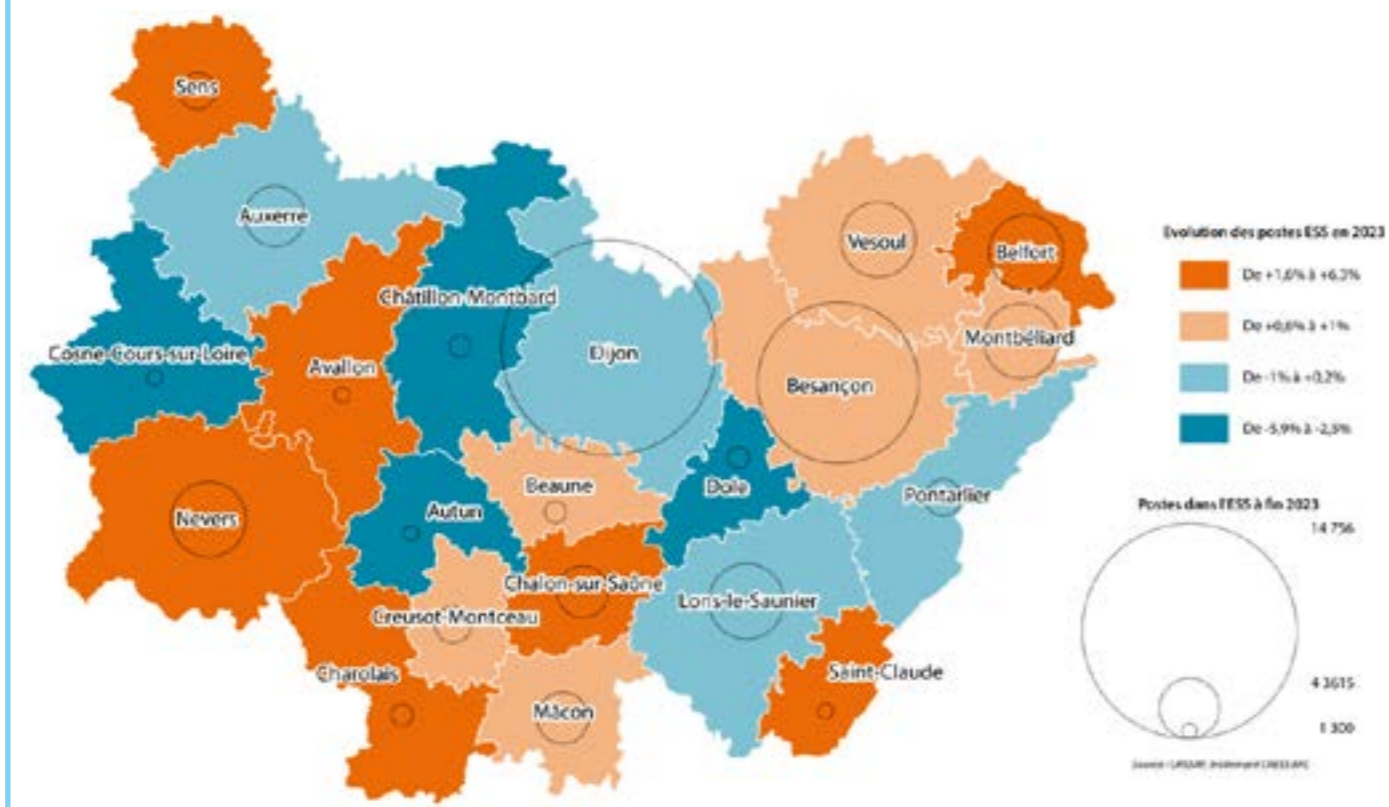


■ Pour les **professionnels de l'animation socio-culturelle**, métier également très présent dans l'ESS :



Ces chiffres illustrent le fait que dans l'économie régionale, il peut être plus difficile de trouver des candidats pour les postes à pourvoir. Cette problématique renvoie non seulement à l'enjeu de l'attractivité économique de ces postes, mais aussi à l'attractivité globale de notre territoire.

Évolution des postes salariés



Tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté voient leurs effectifs de l'ESS stagner en 2023, du Jura (-0,3%) à l'Yonne (+0,7%), à l'exception de la Saône-et-Loire (+1,2%) et de la Haute-Saône (+2,2%), qui affichent des taux de croissance plus élevés grâce à des gains dans le secteur sanitaire et médico-social (hors aide à domicile).

Toutefois, ces tendances locales sont à prendre avec précaution, car elles dépendent parfois d'évolutions sectorielles dans des activités où des réorganisations ont lieu, notamment dans les secteurs de la santé et du médico-social. Ainsi, il s'agit parfois de structures qui rentrent dans le champ de l'ESS, et/ou qui le quittent, sans qu'il y ait une perte d'activité et d'emploi pour le territoire.

De plus, ces tendances départementales masquent en réalité des tendances encore plus contrastées à l'échelle des zones d'emploi. En 2023, aucune réelle tendance conjoncturelle liée à des spécificités territoriales ne se dégage en Bourgogne-Franche-Comté.

Ces tendances ponctuelles sont illustrées par le tableau ci-dessous, qui représente l'évolution du nombre de postes de l'ESS en 2023 par secteur d'activité et par département de Bourgogne-Franche-Comté. Il faut noter que les données utilisées pour cet indicateur ne permettent pas d'identifier très précisément certains secteurs d'activités, classant par exemple une partie des acteurs de l'éducation populaire dans « Non classé ailleurs ».

Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activités en 2023

Secteur d'activité	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
Agriculture, industrie et construction	-51	-2	-37	6	-1	-4	1	-3
Commerce et transports	9	7	6	-3	18	1	-10	1
Hébergement et restauration	-47	-5	21	6	8	8	-14	0
Activités financières et d'assurance	55	-11	13	0	13	-28	-3	-9
Activités liées à l'emploi	110	-48	-8	-31	7	21	-35	-29
Enseignement	27	7	8	48	19	9	13	10
Activités pour la santé humaine	40	35	32	-11	72	6	36	14
Hébergement médico-social	104	57	34	35	-25	167	127	35
Aide à domicile	-177	-111	-24	-21	-3	-119	-44	38
Aide par le travail	25	-18	-30	4	12	8	-13	15
Autres formes d'action sociale sans hébergement	-110	38	-15	-3	84	77	-27	-7
Culture, sports et loisirs	-58	39	5	-10	-31	9	36	-17
Services divers	-17	18	-3	-6	9	-4	-51	-20
Non classés ailleurs (9499Z)	65	29	-25	25	5	23	38	2
Ensemble	-26	35	-23	40	187	173	54	30

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre statistique de l'ESS a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'État et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRESS) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeuses.

Le champ du secteur privé Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant à l'Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire brut de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les effectifs salariés diffusés par l'Urssaf (données brutes) correspondent au «nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période» renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. Ils incluent désormais les apprentis.

Les Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Retrouvez les publications de l'ORESS en téléchargement sur www.ess-bfc.org.

Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC ou dans la DSN. Il s'agit :

- ▶ des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
- ▶ des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,
- ▶ des stagiaires de la formation professionnelle,
- ▶ des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
- ▶ des VRP multcartes,
- ▶ des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Retrouvez les données de l'Urssaf sur : <https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Note de conjoncture de l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté - Juin 2024



Avec le soutien de :



Site de Besançon

Maison de l'ESS, 7 Rue Léonard de Vinci
25000 BESANÇON
Tél : 03 81 50 75 09



Site de Dijon

12 avenue Gustave Eiffel
21000 DIJON
Tél : 03 80 59 96 75
contact@cress-bfc.org

